

M.E.S., Numéro 134, Vol. 2, mai – juin 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mis en ligne : le 25 juin 2024



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, mai - juin 2024

UTILISATION DU PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET DES MANUELS SCOLAIRES AGRÉÉS DANS LA SOUS-DIVISION PROVINCIALE DE L'EPST BULUNGU IV

par

Bernard MANGALA ONTU

Assistant et Doctorant

Gaston KWANDI BOLOBOLO

Assistant et Apprenant en D.E.S.

(Tous) Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Université de Kinshasa

Résumé

Dans le souci d'améliorer progressivement la qualité de l'enseignement en République Démocratique du Congo, le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel avait procédé en 2005, avec l'appui de l'Unesco, à la réécriture des programmes scolaires.

A cet effet, le Ministère avait instruit les écoles Maternelles, Primaires et Secondaires d'utiliser, dès le début de l'année scolaire 2005-2006, ces programmes conçus selon les nouvelles approches pédagogiques et enrichis des innovations scientifiques et pédagogiques. Il avait par ailleurs promis d'accorder un suivi régulier à l'application de cette instruction parce que la composition de l'examen d'Etat tient compte de ce nouveau programme scolaire.

Jusqu'au début de l'année scolaire 2023-2024, soit 19 ans après la publication des nouveaux programmes scolaires, il est malheureux de constater que malgré cette bonne intention du gouvernement d'améliorer la qualité de l'enseignement, dans les écoles organisant la section pédagogique, option pédagogie générale à la Sous-division provinciale de l'EPST Bulungu IV, les élèves n'ont pas de résumés (notes) conformes au programme et aux manuels scolaires agréés, Les enseignants de psychopédagogie et de pratique d'enseignement manquent de programmes et manuels scolaires agréés, puis continuent à réclamer ces documents. Tout cela soulève plusieurs questions parmi lesquelles celle de savoir : - Pourquoi les Enseignants n'utilisent pas le Programme National de Formation Psychopédagogique et les manuels scolaires conformes à ce programme ? La réponse à cette préoccupation est prise en compte dans les lignes qui suivent.

Mots-clés : Programmes Scolaires, Manuels scolaires, Moyens d'enseignement.

Abstract

In order to gradually improve the quality of education in the Democratic Republic of Congo, the Ministry of Primary, Secondary and Vocational Education proceeded in 2005, with the support of UNESCO, to rewrite school programs.

To this end, the Ministry had instructed nursery, primary and secondary schools to use, from the start of the 2005-2006 school year, these programs designed according to new educational approaches and enriched with scientific and educational innovations. He also promised to provide regular monitoring of the application of this instruction because the composition of the state exam takes this new school program into account.

Until the start of the 2023-2024 school year, i.e. 19 years after the publication of the new school programs, it is unfortunate to note that despite this good intention of the government to improve the quality of education, in schools organizing the educational section, general pedagogy option at the provincial subdivision of EPST Bulungu IV, the students do not have summaries (notes) consistent with the program and approved school textbooks, Teachers of educational psychology and teaching practice lack approved curricula and textbooks, then continue to demand these materials. All this raises several questions including: - Why do teachers not use the National Psychopedagogical Training Program and school textbooks consistent with this program? The response to this concern is taken into account in the following lines.

Keywords : School programs, School manuals, Means of teaching

INTRODUCTION

La question sur l'utilisation du Programme National de Formation psychopédagogique dans les écoles concerne directement l'organisation, le fonctionnement et la structure de l'enseignement dans un pays. La loi-cadre n°14/004/ du 11 février 2014 de l'enseignement national renseigne que l'enseignement national comporte deux structures : l'enseignement formel et l'éducation non formelle. Le premier a lieu sous forme d'enseignement classique et d'enseignement spécial. La deuxième se déroule sous forme

d'activités assurées dans des établissements spéciaux et dans des centres de formations reconnus par le pouvoir organisateur de l'enseignement.

L'enseignement national de type classique est organisé en enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur et universitaire. Le but de l'enseignement maternel est d'assurer l'épanouissement de la personnalité de l'enfant par une action éducative en harmonie avec le milieu familial et environnemental, concourir essentiellement à l'éducation sensorielle, motrice et sociale de l'enfant et à l'éveil de ses facultés intellectuelles. Il est organisé en un cycle unique de trois ans et accueille les enfants de trois ans révolus à six ans non accomplis pour les préparer à accéder sans peine à l'enseignement primaire. Il n'est pas obligatoire et demeure généralement un phénomène urbain organisé par le secteur privé.

L'enseignement primaire offre une formation de base et générale aux élèves. Il est obligatoire, gratuit et dure six ans, il accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. Sa mission est notamment d'intégrer l'élève utilement dans la société en lui apprenant à lire, à calculer, à s'exprimer et à poursuivre les études ultérieures. Le cycle primaire est organisé en trois degrés : élémentaire, moyen et terminal. A la fin du cycle primaire, un examen national appelé test national de fin d'études primaires, Tenafep en acronyme, conçu par les autorités éducatives au niveau provincial pour tester les élèves de 6^{ème} primaire en mathématique, français et culture est organisé pour permettre à ceux-ci de passer dans la classe supérieure.

Dans la Loi susmentionnée, l'enseignement secondaire a pour but, l'acquisition par l'élève des connaissances générales et spécifiques afin de lui permettre d'appréhender les éléments du patrimoine culturel national et international. Sa mission est de développer en l'élève l'esprit critique, la créativité et la curiosité intellectuelle et de le préparer, soit à l'exercice d'un métier ou d'une profession, soit à la poursuite des études supérieures et/ou universitaires s'il en manifeste l'intérêt et en a les aptitudes. Le secondaire général, actuellement cycle terminal de l'éducation de base, les humanités générales, les humanités techniques et professionnelles constituent l'enseignement secondaire en République Démocratique du Congo.

Après le cycle terminal de l'éducation de base et ayant réussi au test national de sélection et d'orientation scolaire et professionnelle, (Tenasop) l'élève trouve une bifurcation et passe dans les humanités générales organisées en deux ans de cycle inférieur et en deux ans de cycle supérieur ou aux humanités techniques organisées en cycle court de trois ans et cycle long de quatre ans. Il est aussi important de souligner que trois filières sont proposées dans le cycle long : l'enseignement général, pédagogique et technique. L'élève qui obtient le diplôme d'Etat dans la filière pédagogique du cycle long est qualifié pour enseigner à l'école primaire, tandis que la filière générale prépare les élèves à poursuivre les études supérieures et universitaires. La filière technique est axée sur des métiers et compétences spécifiques. Chaque élève se spécialise au sein de la filière de son choix et il existe plusieurs options différentes proposées aux élèves désirant s'orienter dans l'enseignement secondaire.

Selon le Recueil des directives et instructions officielles 5^{ème} édition (2011) la nomenclature des sections et options organisées par le ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel se présente de la manière suivante : la section littéraire a 3 options : latin philosophie, latin grec et latin mathématique. La section scientifique a deux options : math physique et chimie biologie. Avec la nouvelle réforme, ces deux options ont été fusionnées et portent le nom de scientifique. La section pédagogique est constituée de trois options : pédagogie générale, normale et éducation physique. La section technique commerciale contient les options : commerciale et administrative, devenue commerciale et gestion actuellement, secrétariat, secrétariat informatique et commerciale informatique.

La section technique sociale n'a qu'une seule option appelée sociale. La section technique arts plastiques comprend cinq options : peinture, sculpture, céramique, métal battu et décoration. La section technique arts et métiers regorge quatre options en son sein : coupe et couture, hôtellerie et restauration, hôtesse d'accueil et hébergement. La section technique agricole a six options : agriculture, vétérinaire, foresterie, pêche, industries alimentaires et nutrition. La section technique industrielle met dix-huit options à la disposition des élèves : mécanique agricole, mécanique générale, mécanique machine-outil, électricité, construction, chimie industrielle, électronique, industrielle, imprimerie, commutation, radio transmission météorologie, aviation civile, mécanique dessin, hydro pneumatique, pétrochimie, mécanique automobile, construction métallique, puis froid industriel et ménager.

Enfin, la section technique arts dramatiques a deux options : musique et arts dramatiques. Dans le souci d'améliorer progressivement la qualité de l'enseignement en République Démocratique du Congo, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel a procédé, avec l'appui de l'Unesco, à la réécriture des programmes dans les disciplines des sections et options organisées au pays dont la section pédagogique, option pédagogie générale. Ces programmes réécrits, selon les nouvelles approches

pédagogiques et enrichis des innovations scientifiques et pédagogiques sont les seuls qui devraient être utilisés dans les établissements d'enseignement secondaire et professionnel dès la rentrée scolaire 2005-2006 selon le ministère de tutelle.

En ce qui concerne particulièrement la section pédagogique, option pédagogie générale et comme, c'est d'elle qu'il s'agit, cette filière qui devrait être la pépinière de l'excellence, a été considérée jusqu'à présent comme un lieu où quiconque n'a pas la possibilité de s'inscrire dans d'autres filières ou a un niveau intellectuel assez bas peut prendre l'inscription sans aucune difficulté. En outre, il est aussi plus facile d'ouvrir une section pédagogique dans une école qu'une section scientifique qui nécessite du matériel sophistiqué pour le laboratoire ou autres expériences. Par ailleurs, dans d'autres sections et options, les disciplines d'options commençaient déjà à partir de la troisième année secondaire, actuelle première humanité. Cela n'était pas le cas pour la section pédagogique, Programme national de formation psycho-pédagogique (2005).

Au niveau des Directives et instructions officielles régissant notre enseignement, les conditions d'admission aux humanités pédagogiques étaient faibles. Le porteur du brevet du cycle d'orientation qui réussissait au concours ou à l'examen d'admission était admis en troisième année pédagogique. En outre, celui qui a terminé avec succès la quatrième année pédagogique était admis en cinquième année pédagogique. Le candidat qui a obtenu 50% des points au total général, puis 50% dans chacune des disciplines qui figurent au programme de la cinquième année pédagogique, était accepté dans cette classe pour poursuivre sa scolarité afin d'obtenir le diplôme d'Etat en pédagogie générale.

L'ancien programme prévoyait pour la classe de quatrième année pédagogique, une heure de formation psychopédagogique seulement par semaine au cours de laquelle le professeur s'occuperait de sensibiliser les futurs maîtres aux problèmes pédagogiques, de susciter leur vocation d'enseignant et d'observer leurs réactions afin d'écarter de la profession ceux qui manqueraient de goût ou de disposition. Aucun bagage pédagogique ou méthodologique n'était accordé à ces jeunes élèves, car l'étude systématique de ce programme était réservée aux années ultérieures. Toutes les matières de la formation pédagogique étaient concentrées en 5^{ème} et 6^{ème} années, et cela ne permettait pas aux titulaires des cours psycho-pédagogiques d'enseigner en profondeur partout. Voilà une bonne façon de se désintéresser de la section pédagogique qui devrait former des enseignants qualifiés pour le cycle primaire.

Heureusement, le Programme national de formation psychopédagogique réécrit et publié en 2005 pour entrer en application au début de l'année scolaire 2005-2006 a corrigé toutes ces erreurs du passé. Les cours d'option comme la pédagogie et la psychologie sont introduits dès la troisième année pédagogique. L'option commence à partir de cette classe comme ailleurs. L'accès à l'option au niveau de la cinquième année pédagogique est strictement interdit et devient impossible.

Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel a créé en 1998 un groupe de travail sur la politique nationale en matière des manuels scolaires pour faire l'état des lieux des manuels scolaires et élaborer les manuels de référence et les critères pour leur validation. Les maisons d'éditions doivent arrêter les publications non autorisées des manuels scolaires. L'utilisation des manuels non agréés est formellement interdite dans les écoles de la République et tous les manuels scolaires non conformes au répertoire du Ministère doivent être retirés de l'école. Seuls les manuels scolaires agréés par le ministère peuvent être employés dans les écoles primaires et secondaires, car déclarés propres à l'usage dans l'école conformément aux normes et exigences d'enseignement applicables dans l'ensemble du territoire national.

Malgré cette bonne intention de l'autorité d'améliorer progressivement la qualité de l'enseignement, en publiant le Programme national pour permettre à l'enseignant d'organiser et de prévoir le transfert des connaissances, il n'est pas exclu de constater que dans les écoles organisant les humanités pédagogiques à la sous-division provinciale de l'ESPT Bulungu IV, les élèves n'ont pas de résumés conformes au programme et aux manuels scolaires. Les enseignants de psychopédagogie manquent de programmes et manuels scolaires et continuent de réclamer ces documents.

Pour bien illustrer tous ces propos, notre réflexion va graviter autour de trois principaux points, hormis l'introduction et la conclusion.

Le premier aborde le cadre méthodologique de cette étude. Le second point s'intéresse aux résultats, alors que le tout dernier porte sur la discussion et l'interprétation des données.

I. METHODOLOGIE

La méthodologie porte sur la description du cadre de la recherche en indiquant la méthode utilisée, la population et l'échantillon d'étude ainsi que les techniques de récolte et de traitement des données. Pour vérifier notre hypothèse, nous avons utilisé la méthode d'enquête, à l'analyse documentaire et le

questionnaire. La technique statistique de pourcentage nous a permis de traiter et d'interpréter les données. A l'aide de l'échantillon fini de 56 écoles, nous sommes arrivés aux résultats qui, après vérification ont donné un résultat final.

1.1. Population et échantillon

Nous avons mené cette recherche dans la Sous-division Provinciale de l'enseignement primaire secondaire et technique Bulungu IV. L'échantillon fini est composé de 56 écoles secondaires qui organisent la section pédagogique, option pédagogie générale tiré de 65 écoles secondaires de la Sous-division Provincial Bulungu IV, durant l'année scolaire 2021-2022.

1.2. Récolte et traitement des données

Pour vérifier notre hypothèse émise, nous avons recouru à la méthode d'enquête appuyée par la technique du questionnaire destinée aux écoles dispensant les cours de psychopédagogie et de pratique d'enseignement aux humanités pédagogiques. Les données recueillies de cette étude ont été traitées et interprétées par la technique statistique de pourcentage dont la formule est : $\% = f/N \times 100$.

II. RESULTATS

2.1. Présentation des résultats

A ce stade, nous avons procédé à la présentation des données recueillies auprès des écoles qui organisent la section pédagogique, option pédagogie générale à travers les enseignants qui dispensent les cours d'options aux humanités pédagogiques. Il s'agit aussi du traitement et de l'interprétation des résultats de notre enquête.

Question n°1 : *Est-ce que le Programme national de formation psychopédagogique édition 2005 existe dans votre école ?*

Tableau I : Existence du programme national de formation psychopédagogique

Indices statistiques	F	%
Réponses		
Oui	9	16
Non	47	84
Total	56	100

Ce tableau nous renseigne qu'il existe de programme de formation psychopédagogique, édition 2005 dans 9 écoles, soit 16% et ce programme n'existe pas dans 47 écoles, soit 84%.

Dans le souci de mettre en circulation l'utilisation des nouveaux programmes, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, avait recommandé aux écoles d'utiliser ces programmes dès la rentrée scolaire 2005-2006 et promis de veiller à ce qu'il soit rigoureusement tenu compte de ces nouveaux programmes aussi bien lors des visites des classes que dans la composition de l'Examen d'Etat. Chaque responsable devait veiller à ce que ces nouveaux programmes soient appliqués dans toutes les classes. Il est inacceptable que 19 ans après la publication de ces documents que certaines écoles n'en disposent pas.

Question N°2 : *Quels sont les manuels utilisés par votre école pour enseigner le cours de pédagogie générale ?*

Tableau II : Manuel scolaire utilisé pour enseigner le cours de pédagogie générale

Indices statistiques	F	%
Réponses		
Notes de pédagogie	1	2
Syllabus et anciennes notes des cours	54	96
Précis de pédagogie	1	2
Total	56	100

Dans ce tableau, nous pouvons lire qu'une école, soit 2% utilise le livre intitulé : 'notes de pédagogie' pour enseigner le cours de pédagogie générale aux humanités pédagogiques, 54 écoles, soit 96% utilisent les syllabus et les anciennes notes des cours pour ces enseignements, et une autre école, soit 2% utilise le précis de pédagogie pour dispenser le cours de pédagogie générale aux humanités pédagogiques.

Question n°3 : Indiquez les manuels scolaires utilisés par votre école pour enseigner le cours de psychologie générale aux humanités pédagogiques.

Tableau III. Manuel scolaire utilisé pour enseigner le cours de Psychologie Générale.

Réponses	Indices statistiques	F	%
Syllabus et anciennes notes des cours		53	94
Psychologie générale en 3 ^{ème} année pédagogique		2	4
Précis de psychologie		1	2
Total		56	100

Les résultats obtenus dans ce tableau montrent que 53 écoles, soit 94% utilisent les syllabus et les anciennes notes des cours, 2 écoles, soit 4% utilisent la psychologie générale en 3^{ème} année pédagogique pour enseigner le cours de psychologie générale aux humanités pédagogiques et une école, soit 2% recourt au précis de Psychologie.

Question n°4 : Déterminez les manuels scolaires utilisés par votre école pour enseigner le cours de didactique générale aux humanités pédagogiques.

Tableau IV. Manuel scolaire utilisé pour enseigner la didactique générale

Réponses	Indices statistiques	F	%
Syllabus et anciennes notes des cours		52	93
Méthodologie générale et pratique		2	3,5
Didactique générale		2	3,5
Total		56	100

Il émane de ce tableau que 52 écoles, soit 93% utilisent les syllabus et les anciennes notes des cours, 2 écoles, soit 3,5% utilisent la méthodologie générale et pratique, et 2 autres écoles, soit 3,5% utilisent la didactique générale aux humanités pédagogiques.

Question n°5 : Parmi les manuels scolaires énumérés ci-dessous, lequel vous aide à enseigner le cours de didactique des disciplines aux humanités pédagogiques ?

Tableau V. Manuel scolaire utilisé pour enseigner la didactique des disciplines.

Réponses	Indices statistiques	F	%
Syllabus et anciennes notes des cours		54	96
Méthodologie spéciale		1	2
Didactique des disciplines		1	2
Total		56	100

Les données qui découlent de ce tableau nous indiquent que 54 écoles, soit 96% utilisent les syllabus et les anciennes notes des cours, une école, soit 2%, utilise la méthodologie spéciale et une autre école, soit 2%, utilise la didactique des disciplines pour enseigner aux humanités pédagogiques. Dans ce contexte, il est difficile d'organiser un registre par rubrique en regroupant les manuels scolaires de même discipline par niveau d'utilisation en leur affectant des numéros, suivis chacun du code de l'école MINEPSP (2010).

Question n°06 : Enumérez les maisons d'éditions des manuels scolaires que vous connaissez en République Démocratique du Congo.

Tableau VI. Maisons d'éditions congolaises

Réponses	Indices statistiques	F	%
Médiaspaul		30	53
Centre de Recherches Pédagogiques		23	41
Editions Loyola		1	2
New scolot éditions		1	2
Aucune réponse		1	2
Total		56	100

En lisant les résultats obtenus dans ce tableau, nous constatons que 30 écoles, soit 53%, ont cité Médiaspaul comme maison d'éditions des manuels scolaires, 23 écoles, soit 41%, ont cité le Centre de Recherches Pédagogiques, une école, soit 2%, a cité les éditions Loyola, une autre école, soit 2%, a cité New Scolot éditions et une école encore, soit 2% n'a pas répondu à cette question.

III. DISCUSSION DES RESULTATS

La société a un problème sérieux avec le produit formé dans toutes les écoles du monde entier. On a constaté un décalage entre le produit formé à l'école et le travail à exécuter sur le terrain. Il n'est pas exclu de voir un médecin tremblant devant une hémorragie, au lieu de l'arrêter par un garrot par exemple. Il est facile de trouver actuellement un enseignant incapable de préparer et de transmettre la connaissance aux élèves. L'incompétence est généralisée et personne n'en est à l'abri. Il est donc urgent d'adapter le produit de l'école aux besoins de la société pour combattre l'inadaptation scolaire qui bouleverse le monde professionnel actuellement incapable de rendre service aux gens.

C'est pourquoi, il y a maintenant des réformes des programmes scolaires parce que les jeunes ne sont pas formés pour eux-mêmes, mais pour le besoin de la société. Ceci évitera le décalage, l'écart entre ce qui vient de l'école et ce dont la société a besoin. Les réformes des systèmes éducatifs ambitionnent la modernisation des finalités de l'enseignement afin de mieux adapter ce système aux besoins des individus et de la société. Les programmes doivent faciliter le transfert des connaissances, c'est-à-dire rendre l'élève capable d'appliquer les connaissances acquises à l'école dans un autre domaine pratique.

Pour entamer directement la discussion des résultats de notre étude, le tableau I porte sur l'existence du Programme National de Formation Psychologique. On constate que la majorité d'écoles, soit 84% n'ont pas de programme de formation psychopédagogique, édition 2005. Nous sommes maintenant en pleine année scolaire 2023-2024, aucune école fonctionnant en République Démocratique du Congo ne devait manquer ce programme parce que, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel avait instruit les écoles d'utiliser les nouveaux programmes dès la rentrée scolaire 2005-2006. Aujourd'hui, dix-neuf ans après l'application de cette mesure, il y a des écoles qui manquent ce document d'importance capitale pendant que le Ministre avait promis d'y veiller rigoureusement.

Il est important de retenir que le programme national est la planification, la répartition des matières à étudier au cours d'une année scolaire. Il contient des objectifs intermédiaires du degré d'enseignement et les objectifs spécifiques par année d'études, ainsi que les directives méthodologiques. L'enseignant doit avoir une connaissance parfaite du programme national, cela l'oblige d'acquérir convenablement une connaissance approfondie de la totalité du programme et de tenir compte de certains changements, Mangala (2015). Il faut éviter de programmes de valeur inégale et souvent mal adaptés aux réalités Congolaises, Ministère de l'éducation nationale (1963).

A la publication du Programme Nationale de Formation Psychopédagogique, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel avait souligné l'importance de ce soubassement et support par excellence de l'enseignement et la nécessité pour l'enseignant d'en disposer pour bien élaborer sa répartition des matières.

Ces programmes réécrits selon l'approche par compétences (APC) introduisent une innovation pédagogique dans le système éducatif congolais, parce que très souvent, des jeunes partis de l'école pendant plusieurs années ne sont pas en mesure d'utiliser leurs connaissances scolaires dans la vie de tous les jours afin d'en tirer profit, Xavier Roegies (2006).

Le tableau II traite du manuel de pédagogie générale conforme au programme de formation psychopédagogique édition 2005. On remarque que 54 écoles, soit 96% n'ont pas de manuel de pédagogie générale conforme au programme et utilisent les syllabus ainsi que les anciennes notes des cours pour assurer les enseignements de ce cours. L'examen d'Etat est composé conformément aux manuels agréés par le Ministère de tutelle. Les syllabus et les anciennes notes des cours ne sont pas reconnus par le compositeur d'examen d'Etat. En outre, ces documents non agréés par le Ministère contiennent des contenus erronés. Voilà une bonne façon de travailler à la déformation et à l'échec des élèves de la République Démocratique du Congo, élites de demain pour la relève.

Le tableau III concerne le manuel de psychologie générale conforme au programme de formation psychopédagogique, édition 2005. On peut reconnaître que 53 écoles, soit 94%, n'ont pas de manuel de psychologie générale conforme au programme et utilisent le syllabus et les anciennes notes de cours pour instruire les élèves dans ce domaine capital de la vie humaine. Cette pratique consiste aussi à abêtir et abrutir les élèves venus apprendre dans la paix. On ne connaît pas celui qui a conçu le syllabus et en quels termes ? Nous savons tous que la prise des notes dictées par le professeur en classe ou dans l'auditoire pose toujours problème chez les élèves du secondaire et chez les étudiants. Ils éprouvent beaucoup de difficultés et n'arrivent pas à écrire exactement ou textuellement ce qui est dicté par l'enseignant.

Le tableau IV aborde le manuel de didactique générale conforme au programme de formation psychopédagogique édition 2005. On observe que 52 écoles, soit 93% n'ont pas de manuel de didactique conforme au programme et utilisent les syllabus ainsi que les anciennes notes des cours pour former des

futurs enseignants connaissant et comprenant les principes, les règles et les prescriptions qui fondent l'enseignement et l'apprentissage, et capables de les appliquer rationnellement dans leurs pratiques d'enseignement. Ceci nécessite une connaissance approfondie des auteurs et écrivains pédagogues qui ont eu l'enseignement comme vocation et initié une méthode d'enseignement applicable jusqu'à ce jour. L'utilisation des manuels appropriés et spécialisés agréés par le ministère est obligatoire dans ce cas.

Le tableau V s'intéresse au manuel de didactique des disciplines conforme au programme de formation psychopédagogique, édition 2005. Il est établi que 54 écoles, soit 96% n'ont pas de manuel de didactique des disciplines conforme au programme et utilisent les syllabus ainsi que les anciennes notes des cours pour faire acquérir au futur enseignant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui le rendent capable dans chacune des disciplines scolaires de l'enseignement primaire, de préparer ses leçons, de les réaliser efficacement, de les évaluer et de gérer correctement la relation pédagogique enseignant-apprenant de manière à provoquer l'apprentissage. L'Etat congolais qui a défini cet objectif général pour cette discipline a aussi agréé le manuel scolaire pour son atteinte et les écoles doivent le respecter strictement.

Le tableau VI renseigne sur les maisons d'éditions Congolaises installées à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Le constat est que les écoles connaissent les maisons d'éditions qui impriment et publient les manuels scolaires dans notre pays. C'est une question de culture générale pour découvrir que les écoles s'intéressent bien à la culture du livre et peuvent encourager leurs enseignants à contacter ces éditeurs, pour écrire et publier les manuels scolaires. Il est juste et bon de reconnaître les maisons d'éditions locales citées par les écoles.

Concernant ces maisons d'éditions, le Ministère de l'Enseignement Primaire secondaire et Professionnel collabore avec les éditeurs locaux pour la publication des manuels scolaires. Il est important de souligner que dans ce domaine, l'Etat congolais détient pratiquement le monopole de l'agrément de l'achat et de la distribution des livres scolaires. Comme on peut lire dans le tableau précédent, Médiaspaul a son siège dans la commune de Limete, celui des éditions Loyola se trouve dans la commune de la Gombe, New Scolot éditions a son siège sur boulevard du juin dans la commune de Ngaliema et le Centre de Recherches Pédagogiques est le premier éditeur de manuels scolaires en Afrique Centrale depuis 1959. Son siège se trouve à la 11^{ème} Rue, n°3 Limete/industriel dans la ville de Kinshasa.

Pour revenir aux manuels scolaires conformes au programme de formation psychologique évoqué précédemment, il est utile de noter que l'Etat congolais a interdit l'insertion des brochures et revues étrangères dans les établissements scolaires à tous les niveaux. Même si ce fait ne présente aucun caractère offensif ou dangereux, cela risque d'influencer tendancieusement les élèves et les écoles de ne pas servir de terrain de propagande au bénéfice des pays étrangers. Les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel sont autorisés à saisir tout document ou manuel injecté dans les écoles sans avis préalable des services pédagogiques.

Comme constaté auparavant, les écoles utilisent les syllabus et les anciennes notes des cours pour enseigner les cours inscrits au programme de formation psychopédagogique. Au sujet de l'utilisation des manuels scolaires, il y a lieu d'établir une différence entre le manuel de base et le manuel de référence. Le premier est un manuel agréé par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. Le deuxième est tout autre manuel de référence non agréé par le Ministère et non conforme au Programme national, mais contient la matière à enseigner. Le manuel de base et le manuel de référence sont utilisés par le titulaire du cours.

Le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique peut procéder à la réforme des programmes scolaires pour actualiser les manuels scolaires. Dans ce cas, les manuels de base deviennent des manuels de référence, c'est-à-dire, les manuels de base du hier sont devenus les manuels de référence d'aujourd'hui. Dans la préparation des leçons, l'enseignant peut recourir aux manuels de base et aux manuels de référence pour approfondir, diversifier et enrichir des leçons à transmettre prochainement aux élèves en classe. L'enseignant n'est pas le seul utilisateur du manuel scolaire, car les élèves, les Chefs d'établissement scolaire, les Gestionnaires d'écoles, les Conseillers, les Inspecteurs, les Chercheurs et les Parents d'élèves sont parmi les principaux utilisateurs des manuels scolaires.

CONCLUSION

Nous voici arrivés au terme de notre recherche intitulée : 'Utilisation du Programme National de Formation Psychopédagogique et des manuels scolaires agréés dans la Sous-division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique de Bulungu IV'. Nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle les écoles organisant la section pédagogique utiliseraient pour leurs enseignements le Programme National de Formation Psychopédagogique édition 2005 et les manuels scolaires conformes à ce programme.

Le sujet abordé ici concerne directement le programme national et d'autres supports et moyens d'enseignement comme les manuels scolaires pour faciliter la transmission et l'acquisition des connaissances en classe. Le programme d'enseignement doit être riche et adapté au niveau des élèves. C'est ainsi que Calasanz (1997) a élargi le programme culturel et intellectuel de l'école élémentaire de son temps en l'orientant vers la culture humanistique et en accordant de l'importance aux matières qui permettaient l'accès à des métiers rémunérés. Il a voulu que l'impression des livres soit de qualité et que leur contenu puisse être profitable aux élèves.

Cette investigation s'est déroulée dans la province du Kwilu, territoire de Bulungu, précisément dans la Sous-division Provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique de Bulungu IV qui a son siège à Dwe I et qui couvre toutes les écoles Maternelles, Primaires et Secondaires du Secteur Dwe selon l'article 3 de l'Arrêté Ministériel n°MINEPSP/CABMIN/0610/2011 du 04 juillet 2011, Mangala et Nkwayaya (2020). Il faut noter que cette Sous-division Provinciale de l'EPST organise dans l'ensemble 65 écoles secondaires dont 56 organisent la section pédagogique, option pédagogie générale. Ce sont ces dernières écoles qui ont été touchées par notre enquête. Nous avons utilisé la méthode d'enquête appuyée par la technique du questionnaire pour avoir des données nécessaires à notre sujet.

Les données recueillies de cette étude ont été traitées et interprétées par la technique statistique de pourcentage. Il se dégage de cette étude que sur les 6 questions posées aux écoles qui organisent la section pédagogique, option pédagogie générale, concerne l'utilisation et l'Usage du Programme National de Formation Psychopédagogique, 4 portent sur l'utilisation et l'usage des manuels scolaires conformes à ce programme et une question a trait aux maisons d'éditions locales. Il y a lieu de souligner que 5 questions, soit 83,3% ont donné un résultat négatif, c'est-à-dire que les écoles n'utilisent pas le programme national de formation psychopédagogique et les manuels scolaires conformes à ce programme. Ce résultat obtenu nous permet de rejeter notre hypothèse de départ, hypothèse, selon laquelle « les écoles organisant la section pédagogique, utiliseraient pour leurs enseignements, le Programme National de Formation Psychopédagogique édition 2005 et les manuels scolaires conformes à ce programme ».

Nous n'avons pas la prétention d'avoir abordé tous les aspects liés aux programmes scolaires et aux moyens d'enseignement. Ce sujet reste toujours une problématique ouverte. Nous souhaitons que les recherches futures viennent faire le complément nécessaire en abordant l'un ou l'autre aspect qui n'a pas été traité dans cette étude comme la fabrication, l'utilisation et la conservation ou la gestion du matériel didactique dans une école en veillant au remplacement et à la réparation du matériel didactique abîmé, détruit ou perdu. On peut aussi approfondir ce qui a déjà été analysé dans cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

- Congrégation générale, *Spiritualité et Pédagogie de Saint Joseph de CALASANZ, Essai de synthèse*, Editions ICCE, Madrid, 1997.
- MANGALA ONTU Bernard, *la gestion d'une classe, Guide de l'Enseignant*, Kinshasa, Centre de Recherches Pédagogiques (C.R.P.), Kinshasa, 2015.
- MANGALA, O. et NKWAYAYA, M., « *Evaluation de la Campagne d'inscription des enfants en âge d'aller à l'école Primaire dans la Sous-division Provinciale de l'EPSP Bulungu IV* » in Education et Développement, numéro 24 vol. I, premier Trimestre 2020.
- Ministère de l'éducation nationale, *Programme national de l'Enseignement Primaire à l'usage du Personnel Enseignant*, Léopoldville, CONCORDA, 1963.
- Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, *Guide de Gestion et d'entretien des manuels scolaires et du matériel didactique*, Kinshasa, Août 2010.
- Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, *Recueil des Directives et Instructions Officielles*, 5^{ème} Edition, Kinshasa, Elisco 2011.
- Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, *Programme national de Formation Psychopédagogique*, Kinshasa, EDIDEPS, 2005.
- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, Recueil des Directives et Instructions Officielles, 3^{ème} Edition, Kinshasa, Elisco, 1998.
- République Démocratique du Congo, *Loi-Cadre n°14/004 Du 11 Février 2014 de l'Enseignement national*, Kinshasa, le 19 février 2014.
- ROEGIERS XAVIER, L'APC, *qu'est-ce que c'est ? Approche par les Compétences et Pédagogie de l'Intégration expliquées aux Enseignants*, Paris, EDICEF, 2006.